

Fly!

NR 109

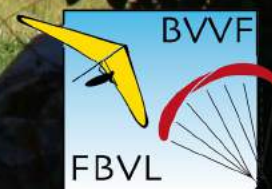
12/2016

bpost

PB- PP

BELGIE(N) - BELGIQUE

BPO 2017 - Le Grand Bornand



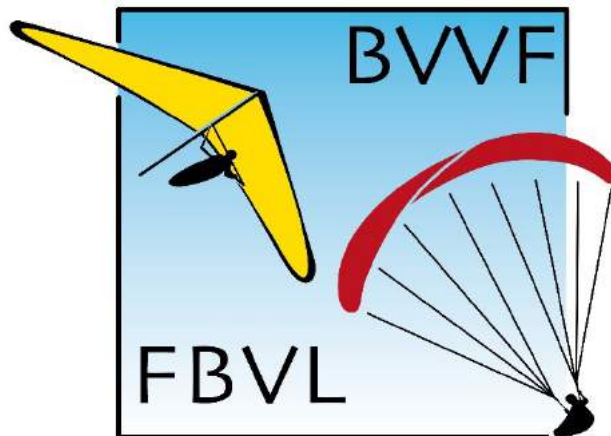
Une édition de la Fédération Belge de Vol Libre asbl

Fédération Belge de Vol Libre (FBVL) asbl

Association sans but lucratif.
Moniteur Belge du 22 février 2005.
Numéro d'entreprise: 0416058635.
Siège Social: Rue Montoyer 1 boîte 6 à 1000 Bruxelles.

Secrétariat

P/A Jean Solon
Stationstraat 103
B-2860 Sint-Katelijne-Waver
TEL/FAX: 015 32 18 20
E-mail: info@fbvl.be



Internet: www.fbvl.be

Suivez les dernières nouvelles sur www.fbvl/membres/listes_e-mail

Conseil d'Administration de la FBVL

Président

Jean-Yves Squifflet
Avenue Paul Hymans 130/21
1200 Bruxelles
0474/555.961
jy.squifflet@gmail.com

Autres membres:

Leen Mortier
Berreveldlaan 39,
1932 Sint-Stevens-Woluwe
0473 94 93 43
leen.mortier@ond.vlaanderen.be

Olivier Georis
Quai Saint Léonard 55 bte 32
4000 Liège
0486 31 34 36
olivier.georis@skynet.be

Jochen Zeischka
Kwalestraat 18A
9420 Bambrugge
0498 88 15 96
jochenzeischka+bvfv@gmail.com

Nathanael Majoros
Rue Bara 105 bte 0001
1070 Bruxelles
0473 28 98 13
fbvl@majoros.net

Christopher Hamilton
Rue de la Magrée 72
4163 TAVIER
0498 76 72 18
hamiltonbolton@gmail.com

Ronald Pincket
Vrijheidslaan 177 B
1080 Brussel
0472 795 185
ronald.pincket@outlook.com

Fly!

Paraît quatre fois par an (mars-juin-septembre-décembre).

Editeur responsable: Jean Solon, Stationstraat 103, 2860 St-Katelijne-Waver, T/F: 015 32 18 20.

Photo couverture : Le Grand-Bornand © E. Lantelme. Avec nos remerciements au Syndicat d'Initiative du Grand Bornand.



Un nouveau portail pour accéder/sortir dans le nouveau terrain d'atterrissage à Coo avec son constructeur Louis Neys

Mot de votre Conseil d'Administration

Après un été sublime suivi d'un "été indien" très agréable, votre Conseil d'Administration a passé la seconde. Nous exécutons maintenant pleinement nos plans. Les derniers mois nous avons déjà bien progressé et au fur et à mesure de nombreuses choses prennent forme.

Ainsi nous quittons le Fly! en papier, celui-ci est le dernier. Pour réaliser une communication plus rapide et efficace, la version digitale est un instrument idéal. Nous avons déjà développé un nombre de rubriques et idées, mais vos idées et contributions sont aussi les bienvenues. Le nouveau Fly! est de toute façon un processus en formation et évoluera encore dans le courant de l'année prochaine, tout aussi bien sur sa forme que sur son contenu.

Nous voulons accorder plus d'importance à la communication et être un conseil innovant. De ce fait il est important pour nous que vous ayez accès aux rapports du conseil, et ainsi vous tenir au courant des évolutions. Par exemple, est-ce qu'il y aura un nouveau décollage Est à Hornu? Vous lirez la réponse dans les rapports du Conseil d'Administration.

Par-dessus de tout ça, nous travaillons à une Assemblée Générale 2.0, un nouveau concept: plus concret, moins axé sur l'administration mais plus en dialogue et plus concentré sur le vol libre! Tout compte fait, ceci est quand même le plus important, n'est-ce pas? Lors la prochaine Assemblée Générale, les statuts modifiés seront votés.

Curieux de connaître les changements?

Venez à l'Assemblée Générale, votre voix compte aussi!

Votre conseil d'administration.



Belgian Red Eagles - Paragliding Young Team

Une équipe, des jeunes, des entraîneurs, des projets, des voyages, ... Nous avons eu l'idée de redorer le monde du parapente belge, voici comment !

L'idée est simple : former une équipe composée de pilotes jeunes, ambitieux et déjà prometteurs à l'heure actuelle. Après avoir fait quelques recherches, quelques noms sont sortis, doués, jeunes, ambitieux ! Dorénavant, nous en sommes certains, dans quelques années, ces jeunes seront devenus des pilotes professionnels dans les différentes disciplines liées au parapente. Acrobatie, vol de distance, biplace, marche et vol... Durant les prochaines années, l'équipe s'efforcera de rendre ses membres toujours plus performants dans chacune de ces activités liées au vol.

« Belgian Red Eagles - Paragliding Young Team », ce nom annonce bien la couleur, l'équipe sera formée essentiellement de jeunes avec, pour limite supérieure, l'âge de 25 ans. Il est possible d'affirmer que la moyenne d'âge des pilotes belges est plutôt située aux alentours de 40 ans qu'aux alentours de 25 ans. Un des buts de cette équipe est donc de devenir un exemple et de montrer aux jeunes que le parapente est accessible à tous. Le "pôle espoir" belge pourrait devenir un objectif pour ces jeunes. L'équipe se compose de 5 jeunes de 17 à 25 ans, ce nombre devrait augmenter dans les mois à venir. Voici une présentation rapide de chacun :

Thibault Voglet, 20 ans

« J'ai commencé à voler en 2011, depuis, je n'ai jamais arrêté. Aujourd'hui, je suis aide-moniteur dans l'école Fou d'I basée à Godinne. Que ce soit du cross, de l'acro, du biplace... peu importe, tant que je me retrouve en l'air, je suis heureux. Mes ambitions dans cette équipe : progresser en groupe, essayer de faire évoluer le monde du parapente belge, en montrant aux jeunes que ce sport est accessible à tous et profiter de ce projet comme un tremplin pour l'avenir . »





Quentin Debras, 24 ans

« Récemment diplômé d'un bachelier en électromécanique, je suis actuellement une formation de pilote d'hélicoptère. Pour moi, le parapente c'est un peu une histoire de famille. Tombé dedans étant petit en regardant voler mon père, j'ai eu la chance de commencer en 2006, soit à l'âge de 14ans. Depuis je ne cesse de vouloir progresser. Cette équipe jeune est pour moi créée dans le but de donner une dynamique positive dans le monde du parapente belge. Que ce soit pour la compétition, le vol de distance en plaine ou en montagne, l'acro ou encore le vol bivouac, ce groupe est là pour faire progresser de jeunes pilotes dans les sphères qui leur correspondent le plus. Et pourquoi pas, nous amener sur la scène internationale et donner l'envie aux plus jeunes de nous rejoindre à leur tour. »



Rosanne Vaneckhaute, 25 ans

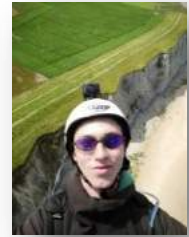
« Voler a toujours été un rêve pour moi. En 2015, j'ai commencé la formation de parapente avec Ikarus. Un an plus tard, j'ai réussi mes brevets de pilote et de pilote XC parapente. J'ai pu goûter au XC, au vol-rando et réaliser mes premiers pas en acro. Dans le futur, je veux encore plus évoluer dans ces domaines et j'aimerais aussi participer aux compétitions. J'espère que ce projet peut aider à me guider et je suis évidemment prête à contribuer moi-même à ce projet. »





Thomas Barbier, 17 ans

« Voilà maintenant 5 ans que j'ai commencé ce magnifique sport qu'est le parapente. Depuis, dès que j'ai du temps libre et que le temps est favorable, je vais voler sur les sites des Ardennes avec des gens qui, au fil du temps, sont devenus de bons amis. Mes ambitions pour ce projet sont simplement de progresser en m'amusant avec des amis et donc de passer du bon temps ! »



Aron Michiels, 21 ans

« J'ai commencé à voler quand j'avais 13 ans, ce serait arrivé plus vite si j'avais pu ! J'ai fait des vols biplaces avec mon père dès l'âge de 6 ans et cela m'a donné le virus du vol. Pour moi, les choses les plus importantes jusqu'à ce moment sont les compétitions et les grosses distances en montagne. J'ai certainement beaucoup à apprendre pour les vols de plaine et c'est là que le projet s'introduit. Cela m'intéresse de rencontrer des nouvelles personnes, comme les membres de l'équipe et "the Belgian legends". »





Voici donc les 5 premiers membres de l'équipe belge de parapentistes jeunes. Bien évidemment, si le groupe veut progresser, il faut des entraîneurs. Après avoir envoyé quelques demandes, ces entraîneurs ont été choisis de manière réfléchie selon leurs capacités et leur expérience dans le milieu du parapente.



Wim Verhoeve et Paul Schmit encadreront la partie vol de distance en plaine. Tous les deux possèdent de nombreux records sur les différents sites belges de vol libre, ils ont participé à plusieurs coupes et championnats du monde.



Philippe Broers, actuellement cameraman officiel des championnats et coupes du monde, partagera et aidera les jeunes lors des compétitions de distance.

Thomas De Dorlodot s'est porté volontaire afin d'aider l'équipe à organiser et prévoir des voyages dans des contrées lointaines. Thomas De Dorlodot a acquis une grande expérience dans ce milieu grâce à ses nombreux voyages dans le cadre du Search Project (à suivre sur les réseaux sociaux).



Plusieurs écoles ont également accepté la demande des jeunes qui consiste à encadrer le groupe lors de stages pilotages ou simulations incidents de vol ainsi qu'en stages acrobaties, mais également à conseiller l'équipe lors de semaines de vols de distance à l'étranger. Ces écoles sont Fou d'L, Ikarus, Airsport et AirXperience.





Le projet est également soutenu par la Fédération Belge de Vol Libre.



Les principaux objectifs de ce projet se divisent selon trois étapes. Dans un premier temps, le but poursuivi sera de faire évoluer les jeunes dans les différentes disciplines et les sensibiliser sur le bon fonctionnement d'une fédération (rôle de chacun au sein de la fédération belge de vol libre). Ensuite, à moyen terme, le but sera de se faire connaître en ramenant des résultats significatifs en compétition mais également en ramenant des images et récits de voyages. Et finalement, à long terme, l'objectif serait de voir une suite à ce projet de formation en donnant l'exemple et en montrant aux plus jeunes que le parapente est un sport accessible à tous. Ceci permettrait de créer une dynamique qui amènerait plus de jeunes au sein du vol libre belge.

Afin d'arriver à de telles ambitions, l'équipe se rassemblera selon un agenda bien défini. Au programme il y aura des stages et des voyages, des weekends de vols en Belgique, des compétitions, mais également des cours théoriques sur les différents aspects liés au vol (les performances, la météorologie, les espaces aériens...). Le tout dans le but d'avoir la formation la plus complète possible. Grâce aux performances du groupe, l'équipe serait à même d'être présente lors d'évènements (démonstration de gonflages, de vols au treuil, vols biplaces...) et lors de salons, afin de partager des images, des récits ou encore des expériences de vols.

D'un point de vue pratique, il est certain que ce projet aura un coût relativement important. Une aide financière sera donc nécessaire, d'autant que l'équipe est composée de jeunes qui sont toujours aux Etudes. La Fédération Belge de Vol Libre a déjà accepté d'aider à concrétiser ce projet en intervenant dans les inscriptions aux compétitions et dans certains frais de stages/voyages. Néanmoins, ce ne sera pas suffisant pour réduire suffisamment les frais, c'est pourquoi des sponsors sont recherchés. Ces derniers, ainsi que la FBVL, seront mis en avant sur les réseaux sociaux et durant les différentes manifestations auxquelles participera le groupe. Les pages Facebook et Twitter sont en cours d'élaboration afin d'y publier les actions des pilotes, d'y annoncer les résultats des compétitions et pour pouvoir une nouvelle fois mettre en avant les sponsors de l'équipe. De plus, des récits seront réalisés et proposés à différents journaux et magazines.

Si vous êtes donc intéressé pour nous sponsoriser et/ou nous aider, n'hésitez pas à nous contacter : redagleproject@gmail.com.

De la motivation et des atouts indéniables (entraîneurs, sponsors, soutien), voici ce qui amènera ce projet à la réussite. Certes, ce ne sera pas toujours facile, il faudra que chacun fasse des choix et donne de son temps, mais à force de volonté, l'aventure sera menée à bien. C'est en se donnant les possibilités d'avancer que l'on avance.

- L'équipe : Rosanne, Quentin, Thomas, Aron et Thibault



Belgian Paragliding Open 2017

Cher membres, bonjour.

C'est avec un grand plaisir que la commission compétition de la FBVL vous présente le BPO2017.

Après une excellente édition 2016, tant sur le plan sportif que festif, nous avons pour mission de proposer un BPO 2017 capable de faire aussi bien, voir mieux.

C'est ainsi, et grâce à l'enthousiasme des acteurs locaux, que nous sommes heureux d'officiallement vous présenter le BPO 2017 qui aura lieu au Grand-Bornand, du 2 au 8 Juillet.

Le lieu et la date ont été longuement réfléchis.

Le lieu, tout d'abord :

Le Grand Bornand est idéalement situé au centre d'une région magnifique, propice au vol libre, dans un cadre et des paysages fantastiques. Le décollage du Mont Lachat (très vaste) met les chaînes des Aravis et du Bargy à portée de glide. Le terrain de jeu proposé pour ce BPO 2017 s'étendra de la vallée de Cluse, au Nord, la Combe de Savoie (Monlambert) au Sud. A l'Ouest, l'extrémité du Massif des Bauges et à l'Est, la vallée d'Albertville. Un vaste et magnifique terrain de jeu en moyenne montagne. Des Massifs avec des conditions de vols pas trop engagées, des vallées larges et sécurisantes qui permettront à tous, débutants comme compétiteurs de haut niveau, de se faire plaisir

Les infrastructures du Grand Bornand sont aussi parfaitement adaptées à l'organisation d'une compétition de parapente. L'inscription vous donnera accès aux remontées mécanique de la station, et ce même si la météo n'est pas « maniable » ou volable (free flight, ballade en VTT, randonnées, ...).

Il est aussi prévu, en cas de vent du Nord par exemple, de décoller du Col de la Forclaz, à Annecy.

Les dates ensuite :

Début juillet combine de bonnes conditions MTO, pas encore rendues trop stables, des journées longues et les congés scolaires. Nous évitons aussi la haute saison des congés français (mi-Juillet à mi-Août), donc il sera aisé de trouver à se loger à prix raisonnables

L'équipe d'organisation locale n'est plus à présenter. Tout le monde connaît Pierre Naville, qui sera notre DE. Pareil pour Joel Favre, qui assistera Pierre et dont l'énorme connaissance de la région nous assure de toujours choisir les meilleures options. N'oublions pas les structures de vol libre locales, avec Cedric Niedu (Certika), qui ne sera pas loin.

Le BPO 2017 bénéficie également du soutien des autorités locales (mairie, office du tourisme, ...) ainsi que des commerçants, qui sont fiers et heureux que leur région ait été choisie. Les Belges sont unanimement appréciés dans la région et l'accueil s'annonce génial

Ensemble, ils vont nous aider à ce que le BPO 2017 soit plus qu'une compétition de parapente, et que ce soit aussi une semaine de vacance pour les pilotes et leurs familles. Ils vont nous aider à mettre sur pied des soirées sympa (soirée Belge, repas de mid-week,...).

Pour ce qui est des infrastructures, le Grand Bornand est également idéal. Logements variés facilement accessibles (campings, gîtes, appartements, ...). L'équipe BPO et les autorités locales travaillent ensemble pour proposer des réductions sur les logements...

Bref, le BPO 2017 s'annonce bien. Nous continuerons à vous tenir informés des news et updates via les divers médias (site FBVL, page FB, mailing liste, ...)

Inscriptions :

Les inscriptions ouvrent le 17 décembre 2016 à 21.00 via

https://airtribune.com/bpo2017/info/details__info

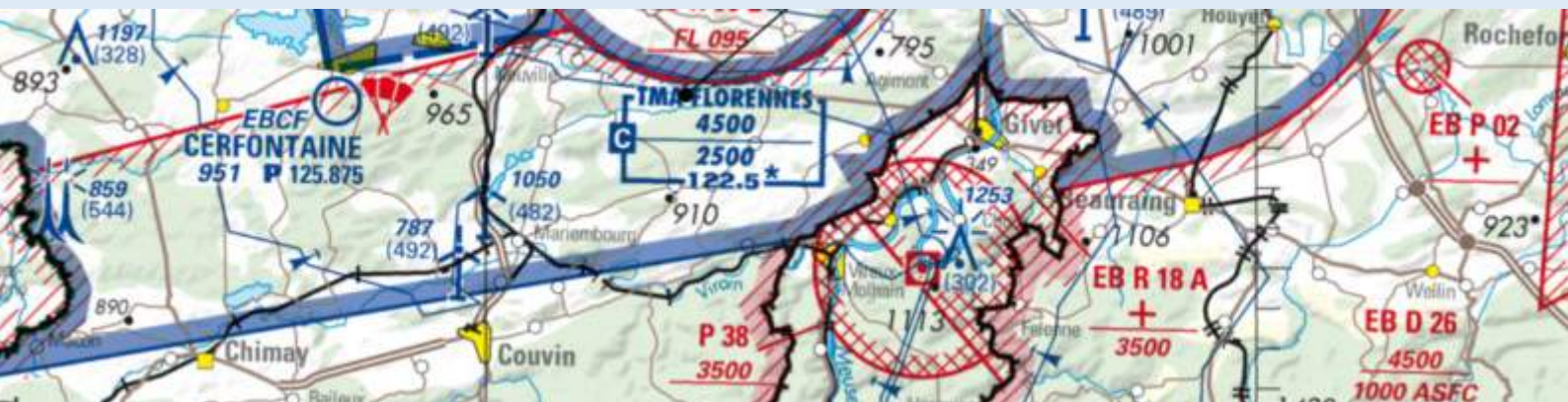
Nous espérons vous y revoir nombreux.

**La commission
compétitions.**

*Avec nos
remerciements à
l'Office de tourisme
du Grand Bornand.*



L'Espace Aérien



© Steven Ham / Fly Piedrahita

Uniquement pour les pilotes XC ... ou justement pas?

La majorité des pilotes considère probablement que l'Espace Aérien est une matière qui ne concerne que quelques pilotes de distance et que tant qu'on ne vole qu'en « local » ou de temps en temps une petite distance il n'y a pas vraiment de soucis. Bien au contraire !

Tout comme chaque piéton et cycliste doit connaître et appliquer le code de la route (avec ou sans permis), chaque pilote doit maîtriser et appliquer la réglementation aérienne, peu importe la durée ou altitude du vol.

Tout commence par la simple question si sur un site particulier on a tout simplement le droit de voler. La réaction à cette question est probablement du style « c'est quoi cette connerie, bien sûr qu'on peut voler ici, c'est après tout un site officiel, on ne va pas faire un site officiel à un endroit où on ne peut pas voler » ... bah ... la réalité démontre malheureusement que ce n'est pas si simple.

À l'instant où l'on a confirmé qu'on peut en effet y voler, une deuxième question cruciale se pose : jusqu'à quelle altitude est-ce qu'on peut monter ? Ici, le moment, semaine ou weekend, l'activation du LFA G ou pas, etc. joue un rôle ...

Bref, la connaissance de l'Espace Aérien est essentiel pour chaque pilote, du débutant au champion du monde, et pour tous les disciplines : plouf, soaring, vol en thermique, XC, acro ... Le pilote doit connaître les règles de base, savoir où trouver quelle information et avant chaque vol vérifier les zones et lire les NOTAM (Notice to Airmen) tout comme la vérification des prévisions météo, même pour des petit vols dans le bocal.

Cadre légal

On est donc un usager de l'Espace Aérien dès le moment du décollage. Afin de mieux comprendre notre place dans cette espace, il est important de savoir exactement le type d'usager que l'on est. En Belgique il n'y a pas de législation spécifique au niveau fédéral (national) ou régional pour le parapente, delta et rigide. Du coup, c'est la législation Européenne qui fait jurisprudence. C'est-à-dire :

1. Règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 définit le parapente comme un planeur.

Définition 117 (page 8) : «planeur», un aérodyne dont la sustentation en vol est obtenue par des réactions aérodynamiques sur des surfaces qui restent fixes et dont le vol libre ne dépend d'aucun moteur. Cette définition englobe également les deltaplanes, les parapentes et autres aéronefs comparables;

2. Règlement (CE) No 216/2008 nous dispense de l'obligation d'immatriculation, contrôle technique etc.

L'article 4, paragraphes 1, 2 et 3, ne s'applique pas aux aéronefs qui entrent dans une ou plusieurs des catégories ci-après:

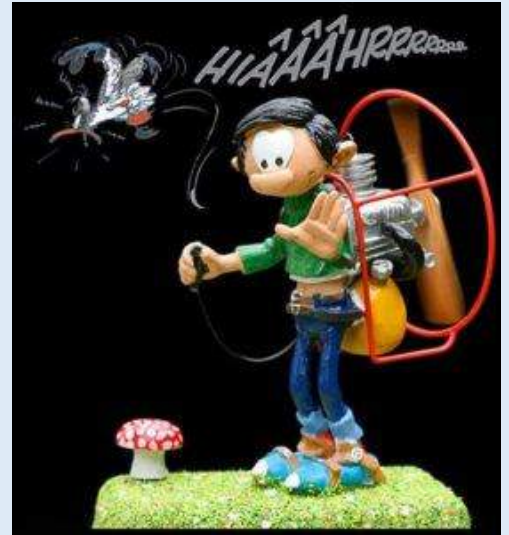
g) les planeurs dont la masse structurelle n'excède pas 80 kg en version monoplace ou 100 kg en version biplace, y compris les deltaplanes;

Actuellement, il n'y a pas d'intention de nous imposer une immatriculation, contrôle médical ou transpondeur et il est évident qu'on doit tout faire pour garder cette situation favorable.

La différence avec le paramoteur

Il faut bien distinguer le parapente du paramoteur. Suite à des infractions importantes au niveau de l'Espace Aérien, un Arrêté Royal (AR) a été rédigé il y a quelques années pour le paramoteur. Cet AR est très défavorable et impose des restrictions comme l'immatriculation, le contrôle médical, interdiction de survoler des agglomérations (indépendant de la hauteur !), interdiction explicite de voler dans des zones du type 'Danger', procédure obligatoire d'accréditation des décollages, ... etc. Le résultat final c'est qu'un paramoteur a plus de restrictions qu'un ULM 3-axe !

Sans rentrer dans tout le détail, ceci nous donne une indication très claire du risque qui nous menace. Si on ne fait rien, on aura le même traitement lors du prochain incident avec un parapente.



Le rôle de la FBVL

La connaissance et le respect de la réglementation aérienne est et reste la responsabilité entière des pilotes individuels. Ceci ne veut pas dire que la Fédération ne peut rien faire. La tâche principale de la Fédération est de défendre l'intérêt général des membres (= pilotes du vol libre). Concernant l'Espace Aérien ça se fait sur deux axes :

1. Aider les pilotes à mieux comprendre la réglementation aérienne en distribuant et surtout en vulgarisant l'information complexe et en mettant à disposition des outils qui facilitent l'accès à l'information pratique et concrète etc.
2. Faire un lobby actif et proactif vis-à-vis des autorités afin d'obtenir un maximum d'espace pour le vol libre.

Ce que ça veut dire concrètement est décrit plus loin dans cet article dans le paragraphe 'groupe de travail – tâches'.

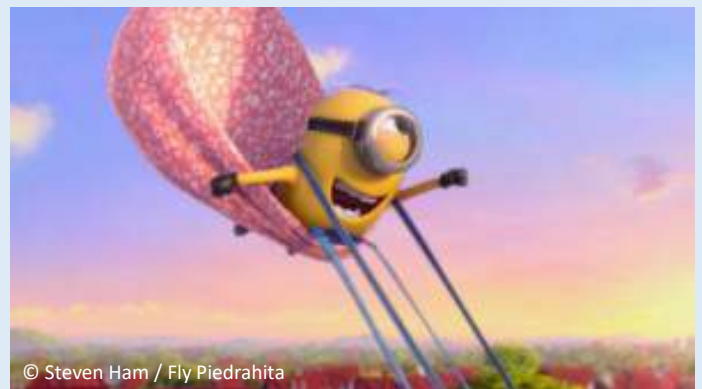


© Steven Ham / Fly Piedrahita

“Pour vivre heureux vivons caché”

La morale bien connue de la fable du grillon ne fonctionne (plus) pour les raisons suivantes :

1. Suite aux grandes améliorations au niveau des performances, il y a de plus en plus de pilotes qui volent en Belgique, plus de pilotes qui « tiennent » plus longtemps en l'air, plus de pilotes qui montent plus haut, plus de pilotes qui font de la distance, etc. Du coup, il est devenu impossible de rester inaperçu.



© Steven Ham / Fly Piedrahita



© Steven Ham / Fly Piedrahita

Notre sport devient de plus en plus populaire. Ça nous ouvre de nouvelles possibilités comme par exemple un plus grand impact au niveau tourisme local ce qui nous permet d'ouvrir plus facilement des nouveaux sites, mais ça nous amène aussi de nouveaux problèmes comme des sites surpeuplés, de la nuisance pour les riverains, et en effet plus de probabilité d'avoir des infractions au niveau espace aérien. Notre croissance nous oblige de nous adapter, de devenir plus professionnels dans notre approche, de pratiquer de l'autorégulation.

2. Si on veut que les autorités tiennent compte de nos besoins, il faudra avant tout être visible. On ne peut pas exiger plein de choses des autorités comme ça. Il faut d'abord construire une relation de confiance. Cela demande du temps et de l'énergie mais demande également une visibilité et donc une participation active à des réunions avec les autres usagers de l'espace aérien pour montrer qu'on sache de quoi qu'on parle, que nos demandes sont raisonnables et en rapport avec nos besoins réels, etc.
3. Ce n'est pas uniquement vis-à-vis des autorités qu'on doit être visible, mais également vis-à-vis de nos confrères pilotes de planeur. Selon la loi on est des planeurs ultra légers. On doit exploiter cet atout au maximum. En collaborant activement avec les planeurs on sera plus nombreux et donc plus fort.

Groupe de travail espace aérien

Dans le but d'adresser la problématique de l'espace aérien, le Conseil d'Administration a décidé de créer un Groupe de Travail Espace Aérien. Ce groupe de travail donne l'avantage de pouvoir se concentrer pleinement sur le sujet avec un petit groupe d'experts. Le groupe travaillera bien évidemment en collaboration étroite avec et rapportera au Conseil.

Tâches

Concrètement, le Groupe de Travail a les tâches suivantes :

1. Vulgariser & sensibiliser
 1. Rassembler toute l'information de base, les cours, etc. afin de clarifier ce que les pilotes doivent apprendre.
 2. Créer des cours spécifiquement orienté vers le vol libre (parapente, delta et rigide) là où le matériel existant ne suffit pas.
 3. Effectuer pour chaque site de vol une analyse de l'Espace Aérien autour du site avec les possibilités de cross et faire un résumé en utilisant des fiches.
Elaborer une stratégie, en collaboration étroite avec le Groupe de Travail « Sites », pour mettre sur chaque site un panneau d'information avec l'Espace Aérien autour du site.
 4. Elaborer une proposition pour intégrer la connaissance de l'Espace Aérien dans les formations de base de tous les écoles (en collaboration étroite avec le Groupe de Travail « Formation »).
2. Améliorer l'Espace Aérien
 1. Elaborer des dossiers détaillés (à soumettre pour approbation au Conseil) sur les points suivants :
 1. Des dérogations afin de rendre les vols sur certains sites dans le CTR possible (terrils, dunes, etc.)
 2. Hausser le plafond en semaine de 4500 ft. à FL 55.
 3. Créer des zones « Danger » et/ou NOTAMS pour les vols en remorquage et au treuil (Maillen, Beauvechain, Nieuwvliet etc.).
 2. Représenter la FBVL au sein des groupes de travail de la DGTA (en collaboration étroite avec le conseil).



Membres

Le groupe de travail consiste des membres suivants :

- Wim Verhoeve (leader du groupe)
- Nathanaël Majoros (promoteur et lien avec le conseil)
- Henri Kelchtermans
- Bernard Bar
- Jochen Zeischka (dossier treuil et remorquage)
- Philippe Vandevondele (dossier terril Fontaine l'Evêque)
- Pascal Lhoas
- Frédéric Coen

Kick-off

Le kick-off du Groupe de Travail aura lieu le dimanche 27 nov. 2016 à Bruxelles (près de la Gare du Midi). Confirmez votre venue.

Vous avez des bonnes idées et envie d'y participer ? C'est possible ! Il y a du boulot à faire ! Envoyez simplement un message à Wim Verhoeve (airspace@fbvl.be).

Red Bull Elements

Ce 17 septembre se déroulaient le Red Bull Elements à Talloires.

Une course de relais unique, mêlant aviron, trail, VTT et bien sûr parapente.

La course fut dominée par la 'Swiss Team' avec un vol extraordinaire de Christian Maurer.

Par contre le pilote Italien Aaron Durogati, super entraîné pour ce genre d'épreuve remporte la partie parapente pour avoir été plus rapide de quelques secondes.

Mais aussi, quel ne fut pas notre surprise de retrouver une équipe Belge !

Les 'Belgium Squad' se placent 9ième au général avec Colion Gaubau pour la partie parapente.

Félicitation à eux...



Inauguration du nouveau site d'Ouren

Ce Samedi 8 Octobre, nous avons eu le plaisir d'inaugurer officiellement le site d'Ouren en présence des représentants de la région, des pilotes locaux et des représentants de la FBVL. Un discours a été donné au décollage Est par Madame la Ministre Isabelle Weykmans et le bourgmestre Joseph Maraitte (accompagnés des gestionnaires forestiers et touristiques). Ensuite, Jochen, notre Vice-président qui parle bien l'Allemand, a pu dire un petit mot très apprécié pour remercier l'initiative des pilotes locaux et le soutien des autorités avant de signer une convention pour l'utilisation du site.



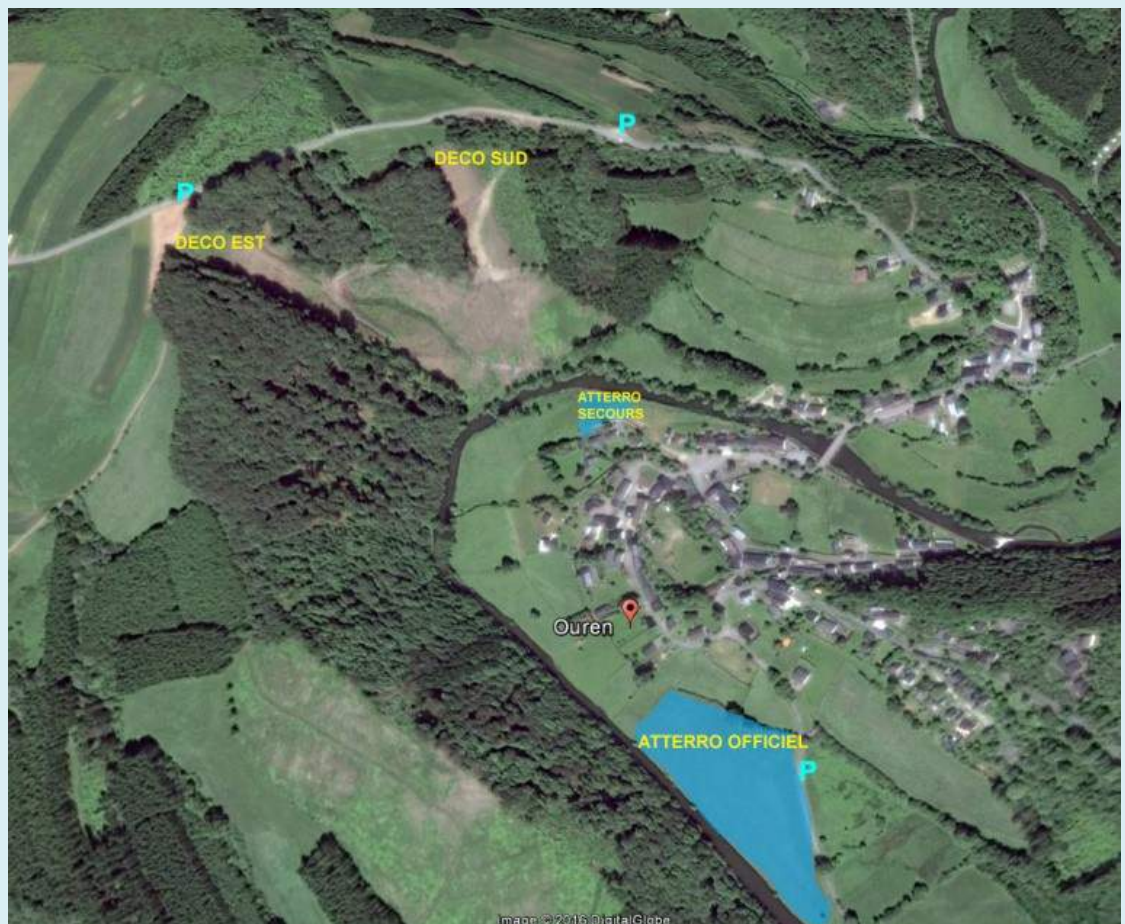
Après ce moment convivial, et vu que les conditions météo ne nous ont pas permis de faire une démonstration, nous avons été invités à boire un verre de l'amitié et déguster quelques spécialités locales à l'hôtel du village. L'endroit n'a pas été choisi par hasard car les habitants espèrent qu'avec l'évolution de notre activité que nous favoriserons le tourisme local. Si vous avez faim ou soif après un vol, n'hésitez pas

à consommer aux hotspots d'Ouren (à l'hôtel ou au magasin de pêche du village), ils vous accueilleront avec le sourire et les bras ouverts ! Les habitants et les autorités nous attendent aussi de pieds fermes dès le début de la saison prochaine pour leur faire partager les joies du parapente. A vos biplaces !)

Pour finir, un merci tout particulier va aux pilotes locaux qui depuis des années mettent tout en œuvre pour arriver au résultat d'aujourd'hui: le premier site officiel en région

germanophone de Belgique, de plus situé dans un contexte naturel magnifique (qu'il faut respecter) comprenant 2 décollages (E et S). Et par-dessus tout, la remontée est courte et facile. Que demander de plus ? Une bonne météo pour vite retourner y voler ☺

N'hésitez pas à consulter le reportage complet de cette matinée sur la page de BRF : <http://brf.be/regional/1029490/>



Achat du terrain d'atterrissage au sommet à Coo-Ster

Chers pilotes,

Ces dernières semaines nous avons reçu des questions et suggestions bienvenues par rapport à l'acquisition du nouveau terrain sur le plateau de Ster à Coo. Suite à pas mal de discussions sur les forums, nous souhaitons vous apporter ici quelques éléments de réponse à vos questions.

Pourquoi le Conseil a-t-il commencé une collecte de fonds pour ce terrain?

La bonne idée de cette collecte est venue de Louis Neys qui est responsable des sites de Coo et s'investi quotidiennement depuis des années pour le maintien du vol libre dans la région. Louis a partagé son idée sur le forum Parapentebelge.be en proposant que 200 pilotes offrent 60 € de manière à ce qu'une partie du terrain soit déjà payée. Après cette annonce les choses ont très vite évolué : cette information a été vite reprise, notamment sur différents forums, et en quelques jours de discussions le bruit courrait qu'il était possible de devenir propriétaire d'un morceau de terrain à Coo. Vu la période de vacances, cela a pris un peu plus de temps à nous parvenir et, le temps que le Conseil se concerta, les paiements allaient déjà bon train. Mais dès la rentrée et la première réunion, nous avons encadré le projet et défini nos responsabilités en vue de supporter à 100% l'initiative de Louis. Le résultat est un investissement important pour acquérir le terrain qui sera la propriété de la FBVL. Néanmoins, la fédération ne pouvait pas se permettre d'investir la totalité de la somme car d'autres projets futurs nécessiteront aussi notre support financier. Pour remercier les contributeurs, la décision a été prise de distribuer des parcelles symboliques lors d'une fête ce 23 Octobre à Coo.

Pourquoi les membres ont d'abord appris cette nouvelle par des forums et seulement plus tard via le Conseil ?

En ce qui concerne le terrain, le temps pris par le Conseil pour communiquer et répondre à toutes les questions se justifie par le fait que nous nous concertons pour toute décision importante et qu'il faut par après émettre une réponse juste, complète et claire dans les deux langues. Le Conseil est composé de bénévoles qui prennent beaucoup de plaisir dans la tâche que les membres leur ont accordé. Chacun d'entre nous travaille pour la fédération en conciliant vie professionnelles et vie de famille. De ce fait il n'est pas toujours évident d'agir rapidement (en particulier lors des périodes de vacances) pour prendre une décision importante. Une des conséquences directe est que nous ne pouvons pas toujours répondre à temps sur les forums.

Quel est le prix du terrain ?

Le prix total du terrain est de 22.060 €.

A ce jour, vous avez collecté presque 14.000 €! Et à l'heure de lire ces lignes, il est certain que ce premier pallier sera déjà franchi ! Les clubs ont été les plus gros contributeurs avec plus du tiers de la collecte et environs 145 membres ont collectés les 2/3 restants.

**Qu'allons-nous faire de ce terrain ?
Pouvons-nous y monter notre tente ?
Organiser un barbecue ou y faire un feu ?**

Le premier but de ce terrain est d'assurer la pérennité du site via ses 2 servitudes (parking et décollages) mais aussi de proposer une possibilité beaucoup plus confortable de repose au sommet (entre autre pour les deltas) sans être tributaire d'un accord avec un ou plusieurs propriétaires du plateau. Dans ce contexte, la forme allongée du terrain qui coupe le plateau de Ster en deux limitera les investissements immobiliers.

Nous voulons à tout prix éviter que les activités sur ce terrain dérangent le voisinage et dégrade leur vision du vol libre pour finalement les motiver à s'y opposer (cf. Rochehaut). Ce terrain ne devra donc être employé que pour la repose et le pliage des parapentes et deltas ! Nous vous demandons de ne pas y faire de feu, de BBQ, de ne pas y mettre vos tentes/camping-car. Il faudra aussi faire très attention au trafic généré pour ne pas déranger la quiétude des habitants (cf. plainte récente sur la vitesse près des habitations dans le village de Ster).

Pour toute autre activité autre que la repose au sommet, nous allons nous mettre en accord avec les autorités pour connaître les possibilités offertes par le terrain, après examen et accords des riverains nous publierons les consignes à suivre sur le site de la fédération.

Est-ce que maintenant le Conseil va chaque fois organiser une collecte à l'achat d'un terrain ?

A projets exceptionnels, mesures exceptionnelles ! Le budget disponible pour cette année ne permettait pas à la fédération d'acheter seule le terrain à Coo. Si d'autres projets voient le jour et qu'un achat de terrain s'avère indispensable pour la pérennité d'un site, la fédération donnera après analyse du dossier et concertation du Conseil son support pour aider à concrétiser le projet. Et si le budget dépasse nos capacités nous pourrions donner le feu vert pour une autre collecte de fond du moment qu'un laps de temps suffisant espace les différentes campagnes.

Pourquoi ne pas augmenter la cotisation de manière permanente ou transitoire selon les besoins ?

Avant de discuter et de voter une éventuelle augmentation de la cotisation, le Conseil souhaite d'abord essayer d'utiliser à bon escient les ressources disponibles tout en limitant ses frais de fonctionnement.

Augmenter de manière transitoire la cotisation n'est pas envisageable car lors de l'achat d'un terrain il faut avoir le capital disponible rapidement pour effectuer les négociations. Ce serait aussi injuste pour les pilotes qui ne volent pas en Belgique ou dans la région du site concerné. En faisant une campagne volontaire, les

membres décident par eux même si ils veulent contribuer ou non.

Nous espérons avoir répondu à vos questions les plus urgentes, et restons à votre écoute,

Au plaisir de vous revoir sur site.

Safe landings ☺

Votre Conseil



Inauguration du nouveau terrain de Coo

C'est le Dimanche 23 Octobre, sous un magnifique soleil, qu'a eu lieu l'inauguration du nouveau terrain d'atterrissage sur le plateau de Ster, et ce en présence de plus de 70 pilotes et accompagnants et des représentants de la FBVL.



Pour clore cette magnifique journée, l'ensemble des participants s'est rendu sur le terrain pour procéder au lâcher de ballons. Ce lâcher a donné lieu à un concours de « distance » dont nous pouvons maintenant vous annoncer le vainqueur. Il s'agit du Pick Up Club dont le ballon n°23 réalise un cross de plus de 188 km, assurément le record du site 😊

L'instant était un peu solennel, s'agissant du plus important investissement de la FBVL pour pérenniser le vol libre. C'est d'ailleurs un Louis très ému par les acclamations qui a officialisé ce nouveau terrain. N'oublions pas non plus de remercier les nombreux autres acteurs locaux qui ont œuvré sans compter leur temps pour rendre tout cela possible. Louis pouvant compter sur de fidèles lieutenants tels Pierre, son frère, Claudy, ... La liste est trop longue pour tous les citer. Merci à eux pour ce magnifique cadeau fait au monde du parapente.

La position stratégique de cette acquisition, juste derrière les deux décollages, n'a pas tardé à se démontrer, car elle a permis à l'infatigable Louis de mener finement, avec patience et intelligence, des négociations avec les propriétaires des terrains voisins du notre. Ces négociations ont eu comme effet d'obtenir l'autorisation de se poser sur plusieurs autres parcelles, ce qui signifie en pratique que le terrain d'atterrissage au sommet de la colline de Ster est immense. Même les deltas pourront se poser en toute sécurité, c'est dire.

Après cette première partie protocolaire, il était temps de partager un petit verre et de goûter aux délicieuses crêpes cuisinées par Hans et les membres du Pick-Up Club qui avaient fait le déplacement en nombre. Merci à eux.



Le ballon se pose à Driedorf en Allemagne, et coïncidence il a été retrouvé à un endroit de la ville nommé « Place des Sports » 😊 Le prix sera remis au vainqueur lors de l'Assemblée Générale



Compte-rendu du Conseil d'Administration du 06/10/2016

Présents: Jean-Yves Squifflet, Ronald Pincket, Jochen Zeischka, Nathanael Majoros, Leen Mortier.

Excusés: Christopher Hamilton, Olivier Georis.

Brevets

- Formation biplace Jack Paulissen chez Airsport. Le conseil approuve.
- Examen moniteur de Toby Dedoncker avec Danny Hansoul d'Airsport. Le conseil lui souhaite bonne chance.

Sites:

Coo – point sur achat

Les membres demandent à être informés fréquemment des mises à jour de la collecte. Il est décidé de faire un update fréquent de la somme offerte par les membres à partir du dernier mois de la campagne (Octobre).

Certaines remarques sont discutées concernant le terrain et la collecte de fond. Un texte sera écrit par Ronald et publié dans les deux langues pour répondre aux questions et suggestions des membres. Par la même occasion nous prendrons le temps d'expliquer le fonctionnement du conseil. Ce texte sera publié sur la page Facebook de la Fédération.

EHPU

L'EHPU est une organisation qui s'occupe notamment d'un secrétariat qui gère la classification et les tests des voiles. C'est de là également que viennent les nouvelles normes. Mais l'EHPU s'occupe aussi de l'espace aérien, de la sécurité etc.

La contribution de notre Fédération sert surtout à payer ce secrétariat. Chaque pays contribue. Pour l'instant il manque des fonds pour alimenter ce secrétariat. La Fédération Française va avancer l'argent mais demande à chaque pays de contribuer. Jean-Yves a fait une analyse détaillée et constate que pour la Belgique la contribution par pilote est plus élevée que pour les grands pays comme par exemple l'Allemagne ou la France. La décision est prise de ne pas dire non à la demande de supplément, mais ne pas dire oui non plus (on est des Belges tout de même). Nous voulons contribuer et nous sommes positifs vis-à-vis de l'EHPU mais nous demandons également que chaque pays le fasse à hauteur du nombre de pilotes. En attendant cette décision nous ne payons pas la somme supplémentaire.

Fly!

Le dernier Fly! est paru peu après les vacances et le délai était un peu court pour tout organiser et finaliser avant la date limite. Notre secrétaire fait également remarquer que depuis la première version électronique, tout le monde a accès au Fly! même ceux qui n'ont pas payé. Le conseil trouve cela positif et espère ainsi mieux diffuser les informations essentielles et pourquoi ne pas attiser la curiosité d'anciens membres pour les encourager à revenir.

Salle Assemblée Générale

La salle à Zaventem n'est pas disponible à la date que nous avons choisie pour la nouvelle Assemblée Générale, qui sera d'ailleurs précédée d'une Assemblée Extraordinaire. Une salle à Grand Bigard est proposée. A suivre...

La date du 11 février est maintenue.

Augmentation cotisations

En vue d'achats potentiels d'autres terrains, des membres ont signalé qu'ils sont favorables, voir demandeurs pour une augmentation de la cotisation.

- 1/ Nous n'avons pas réussi à dégager un avis unanime allant dans le sens d'une augmentation d'une cotisation.
- 2/ Avant tout il faudra bien utiliser les moyens dont nous disposons, limiter les frais de fonctionnement au minimum et libérer plus d'argent pour l'essentiel du but de la Fédération : promouvoir et faciliter le vol libre pour tous les pilotes.
- 3/ Avant d'augmenter la cotisation, c'est au nouveau Conseil d'Administration de prouver qu'il gère mieux les sommes cotisées et que chaque € payé à la FBVL est un € qui sera bien dépensé. Des exemples sont le Fly! qui passe au digital ou encore Natha qui travaille dur pour mettre en place un site de gestion automatique des données de membres. Ce service permettra de recevoir la prochaine carte de membre par email et d'imprimer la preuve d'assurance au besoin.

Dans tous les cas, le conseil décide qu'une augmentation de cotisation devra être votée par les membres. D'ailleurs les statuts stipulent qu'une augmentation de cotisation doit être votée à l'assemblée générale.

De plus, le conseil se devra de justifier l'utilisation des sommes dégagées par cette augmentation.

Comptabilité

Personne n'a accès à la comptabilité sauf Jean. Nous voulons une plus grande transparence à ce niveau en vue de tenir une comptabilité à jour en fonction de nos projets et de ceux des groupes de travaux.

Nous demandons que pour l'année prochaine, 4 fois par an, le secrétaire présente une situation des comptes. Nous décidons que Leen et Ronald feront une description des tâches à faire dans ce contexte.

Groupes de travail :

IT

Natha travaille au rassemblement des adresses mail des membres.

Afin d'avoir sa cotisation 2017, il sera obligatoire que chaque membre communique son adresse email. Un texte est préparé à ce sujet, il sera publié sur la page Facebook de la Fédération, le site BVVF-FBVL et sera publié dans le Fly!.

Com

Le prochain Fly! sera préparé plus tôt et nous travaillons à une meilleure mise en page.

L'idée de faire un sens pour chaque langue a été félicité par les membres.

Secrétariat

Ronald et Leen s'occupent de rédiger un 'job description' pour notre secrétaire qui est d'ailleurs demandeur. Avec tous les changements il voudrait savoir clairement ce que nous attendons de lui. La concrétisation de ces changements sera faite en concertation avec Jean et le conseil.

Compétition

Les négociations avancent très bien pour le BPO 2017. 2018 et 2019 sont aussi en bonnes voies.

Groupe Jeunes

Première réunion prévue avec les sponsors le 16/10.

Groupe Fille

Un groupe Facebook a été créé avec déjà 41 participantes.

Rapporteur: Ronald.

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 09/11/2016

Présents: Jean-Yves Squifflet, Ronald Pincket, Nathanael Majoros, Leen Mortier, Christopher Hamilton, Olivier Georis.

Excusé: Jochen Zeischka.

Rapport réunion 30.06.2016

Le rapport est parcouru, surtout le point concernant l'EHPU, et le conseil adapte sa réponse en fonction de la dernière discussion ou Christopher et Olivier ont participé.

Modifications des statuts (1^{ère} présentation)

Une première présentation est faite concernant les points à modifier et ce que nous voulons y changer. Les points de vues sont les mêmes pour tous les administrateurs. Le texte devra être peaufiné et rendu prêt pour publication.

Les statuts modifiés seront publiés et alors votés lors d'une Assemblée Extraordinaire début 2017.

Texte Fly! candidats CA

Le texte à publier pour les prochains candidats au Conseil d'Administration est présenté discuté et accepté. Nous voulons désormais une présentation claire d'un candidat, ses capacités, ses engagements, ses opinions... Pour cela celui-ci devra donner des réponses à un questionnaire que nous publions. Le candidat présentera alors ses réponses à la prochaine Assemblée Générale.

Présentation soft collecte emails Natha

Natha nous montre ses progrès dans le software qu'il a écrit pour la collecte des emails des pilotes et surtout tout le traitement des données en amont. Mot de passe, données personnelles, etc. un beau travail très prometteur de par son efficacité laisse les profanes en programmation du le conseil bouche-bée 😊 Bientôt les membres pourront apprécier également son travail. Chaque membre pourra dès lors gérer lui-même ses données comme son n° de tel ou adresse lors d'un déménagement.

Texte Fly! collecte emails

Le texte à publier dans le Fly concernant la collecte d'emails est présenté et accepté.

Brevets

Brevet Toby Dedoncker obtient son brevet de moniteur parapente, délivré par Danny Hansoul. Nous le félicitons et lui souhaitons des années de bonheur dans sa nouvelle fonction.

Concordances avec les examens théoriques de la FBPM sur la réglementation aérienne (demande Alain Gillot). Ces examens sont déjà acceptés par la FBVL depuis qu'ils le sont par la DGTA. Jean-Yves va se coordonner avec Wim Verhoeve à ce sujet.

Sites

- Récupération de tapis de foot pour les terriliens. Ronald prendra contact et organisera le transport.
- Le budget de 350 € pour une bouée aux 7-Meuses est approuvé.
- Noms PiouPiou : chaque PiouPiou peut maintenant avoir une personnalisation (nom et lieu). Les PiouPiou seront programmés par Olivier.
Existant : Coo, Hornu.
Prévu : Ouren, La Roche, 7 Meuses, Beuraing.

BPO

En accord avec Pierre Naville, (directeur de l'épreuve) le BPO sera organisé au Grand Bornand du 02 au 08 juillet. Olivier fera un texte sur le BPO 2017 pour ce Fly!.

Fly!

- Prêt à partir chez l'imprimeur le 16 novembre.
- Les tâches sont distribuées.
- Articles :

Inauguration d'Ouren par Chris.

Article Wim sur les espaces aériens.

Article Coo par Olivier/Chris (ticket ballon gagnant Allemagne).

Hornu décollage Est texte d'Alain Grenier pimpé par Leen.

Le Groupe de travail « jeunes » font un article.

Le conseil veut absolument une autre mise en page. Nous demanderons au secrétaire de nous préparer d'abord un article et de nous l'envoyer. Puisque le Fly! passe en digital il n'y a plus aucun problème pour notre secrétaire d'envoyer une épreuve pour approbation.

Appel des cotisations 2017 ? Texte à produire par Ronald et Jean-Yves.

Correspondance

- Lettre de Pierre Woerth concernant un accident à Urbes (Airport).

La réponse à fournir aux Français sera rédigée par Jean-Yves.

(Le texte que Koen a publié sera envoyé en français aux Français).

- Aviabel a envoyé l'attestation d'assurance pour la journée de lancement de parachute à Gand, Jean l'a transmis au Pick-Up club.

- Courriers fédération ULM et paramoteur concernant leur relations avec la DGTA

Géré en étroite collaboration entre le conseil et le gdt espace aérien.

Secrétariat:

- Demande de vacances Jean carnaval 2017 → OK.

- Cotisation et assurance (de base) gratuite Pascal Harpigny en contrepartie des autocollants → pour 2017, OK.

Ces autocollants seront désormais obsolètes puisque le prochain brevet/preuve d'assurance sera envoyé par email. Le conseil remercie Pascal pour son aide au fil des années.

Brevets:

Brevet Biplace Thierry Populaire en suspens jusqu'à la délivrance de l'attestation SIV comme promis

Groupes de travail :

Enseignement

Koen commence son groupe de travail le 23 novembre.

Secrétariat

Ronald et Leen s'occupent de rédiger un 'job description'.

Compétition

Groupe Jeunes

Ce groupe est très actif et organise un stage pilotage à Paques. Montant d'encouragement de 500 € est accordé pour ce stage jeunes. Le montant sort du budget « sponsoring compétition ».

Rapporteur: Ronald.

Terrils...ble

Nos sites miniers (terrils du Borinage, de la région du centre et de la région de Charleroi) méritent eux-aussi un entretien régulier si nous voulons y voler toute l'année.

Les « Terriliens » sont donc souvent mis à contribution ; un calendrier ayant par ailleurs été établi pour cet automne 2016. Voir le forum du club des Ailes du Levant :

<http://lesaillesdulevant.be/forumphpbb3/phpBB3/viewtopic.php?f=10&t=1027> et sur le forum des Terriliens :

<http://www.lesterriliens.com/t1585-l-heure-est-grave>

Voici déjà quelques photos du 8 et 9 octobre au terril d'Hornu_avec petit BBQ après l'effort ! Merci à tous les participants.



Le samedi 29 octobre en matinée, une bande de 14 terriliens s'est donc retrouvée à Strépy-Bracquegnies pour une séance «Eradication d'Acacias-Faux Robiniers» dans la pente S-SO. La météo a été des nôtres sans oublier la bonne ambiance qui caractérise les Terriliens.

Merci à tous les participants. Bien entendu, il reste du travail car la zone à dégager est importante, surtout pour permettre les « repos » dans la pente.





Pente Est terril d'Hornu

Suite à des demandes de plusieurs pilotes (terriliens) de la région, Alain Grenier est rentré en contact au début du mois d'octobre avec les propriétaires du terril d'Hornu pour pouvoir recouper des arbres dans la pente Est mais aussi pour dégager une aire d'atterrissage car la végétation a vite repris ses droits.

Un rendez-vous a été pris avec M. Hautem (IDEA) en vue de se rencontrer sur place avec Max Louesse. L'entrevue s'est déroulée plus vite que prévu le lundi 24 octobre. Deux personnes de l'IDEA (M. Hautem et M. Noteris) étaient présentes.

Côté parapentistes : Max et Alain pour représenter la FBVL.

Après un balade dans la zone d'atterrissage qui dans quelques années est destinée à disparaître et faire place à un zoning industriel ou commercial (une route asphaltée avec poteaux d'éclairage étant déjà en place), les deux personnes ont promis de fournir une réponse à Max et Alain.

La réponse ne tarda pas à arriver et elle fut plus

encourageante et positive que prévu. Une autorisation officielle a été accordée pour couper des arbres dans le bas sur une largeur de +/- 100m (plus que prévu initialement lors de l'entrevue), ainsi que des coupes sur la pente du terril (voir photo). Nous voudrions dès lors remercier l'intercommunale pour l'accord qu'ils nous ont adressé très rapidement. Max a déjà trouvé une équipe de "bûcherons" qui viendront effectuer une grosse part du travail dans les mois qui viennent à des frais plutôt réduits.



Un grand merci à l'IDEA, merci à Max et merci au club des Ailes du Levant pour les bonnes relations avec les propriétaires des sites.

Attendons l'été et les bonnes conditions en Est pour réessayer le terril d'Hornu dans cette orientation où nous avons déjà volé par le passé.

Alain Grenier

Calendrier entretiens terrils

Nous avons établi un programme d'entretien pour les sites d'Hornu, du Levant et de Strépy.

Voici le programme :

> Samedi 17/12 à Hornu :
réhabilitation de la face Est si nous parvenons à obtenir l'autorisation (oui, le site a du potentiel mais difficilement exploitable aujourd'hui) sinon partie Ouest, pulvériser les bouleaux vers le sud.

<http://doodle.com/poll/x5iviw3kn5fmssf3>

> Samedi 14/01 à Strépy : bousiller du bouleau et installer une moquette sur le côté nord qui pourrait être sympa à l'avenir + aménager un attéro.

<http://doodle.com/poll/dywsdpnyfbueetqh>



> Samedi 11/03 :
c'est une surprise mais si vous aimez ça, faire la nique au bouleau, il y en aura pas de soucis !

<http://doodle.com/poll/qkapz7nzimcg89ns>

(Chaque date proposée peut être reportée d'une semaine si la météo joue contre nous). Apportez vos armes, nous aurons des munitions !

A bientôt.

Alain ROULET, secrétaire Les Ailes du Levant

LA FEDERATION A BESOIN DE VOTRE ADRESSE E-MAIL !

Nous vous demandons de nous la communiquer au plus vite, merci.

En effet, pour améliorer la communication avec les pilotes, il nous est indispensable d'avoir l'adresse e-mail de chaque membre. D'ailleurs, votre carte de membre/preuve d'assurance vous sera envoyée par e-mail désormais, il est donc impératif de nous la communiquer. Si vous souhaitez avoir plus de détails et aussi connaître les nouveautés auxquelles nous travaillons à la Fédération, lisez le texte ci-dessous.

Pour communiquer votre adresse email, nous vous demandons d'aller sur le site BVVF FBVL.

Cliquez sur « MEMBRES » et « INSCRIPTION ».

Sur la page qui apparaît nous vous demandons bien de remplir les informations vous concernant. Ainsi que de nous accorder l'autorisation de vous contacter par e-mail et de vous envoyer des messages collectifs (Fly! et newsletters). Nous vous remercions d'avance de votre aide.

Une Fédération plus moderne, une communication plus rapide et moins coûteuse, un meilleur service pour les pilotes.

Voici l'objectif que la nouvelle équipe de votre Conseil d'Administration s'est fixé. Au fur et à mesure cela prend forme... Nous voulons réduire le travail de gestion des membres ainsi que réduire les coûts liés aux paiements des cotisations et l'envoi de votre preuve d'assurance. Ainsi nous travaillons actuellement à un service Internet où vous pourrez gérer vos propres données. Vos données comme votre adresse postale, votre adresse e-mail, téléphone etc. Vous pourrez modifier tout cela vous-même (déménagement, changement n° de GSM etc.)

Bien sûr pas le brevet que vous avez obtenu ☺. Mais, vous allez pouvoir télécharger et imprimer votre preuve d'assurance là où vous vous trouvez. A l'étranger par exemple, quand vous constatez que vous avez oublié votre preuve à la maison. Ce site web existe déjà, mais nous le testons et l'adaptons encore pour le moment...

Comme vous avez constaté, nous travaillons également au Fly! digital, envoyé par mail pour ainsi réduire les frais postaux et le travail, non-productif, qu'un envoi par courrier engendre. Un Fly! digital sera plus intéressant, plus vivant et surtout il pourra être



interactif. Les pilotes qui souhaitent absolument encore recevoir une copie papier, la recevront. Mais les frais supplémentaires d'impression (à la demande) ainsi que les frais d'envois seront à leur charge. Vous aurez donc le choix lors de votre inscription entre Fly! digital ou Fly! papier.

Publier un Fly! par Internet nous permet d'économiser des moyens que nous pouvons alors investir dans l'achat de terrains ou d'équipements directement liés à notre activité de vol libre.

A terme nous souhaitons aussi publier des « bulletins d'information » plus fréquents que votre Fly! tous les 3 mois. Si jamais il y a une nouvelle importante et urgente à communiquer aux pilotes, nous aurons ainsi la possibilité d'envoyer un mail à tous, sans devoir attendre la parution d'un prochain Fly!.

En ce qui concerne le paiement de votre carte de membre/assurance : le paiement se fera (en tout cas pour le moment) toujours par virement. Dès que votre paiement arrive au secrétariat, votre carte de membre sera envoyée par mail. Vous pourrez alors imprimer une copie (téléchargé du site FBVL) où et quand vous voulez autant de fois que vous voulez.

Un paiement « full automatique » avec possibilité immédiate d'imprimer votre carte de membre est un service assez cher. Mais nous évaluons encore cette option...

Quoi qu'il en soit, dès que vous avez effectué le paiement, vous êtes assuré. Recevoir la preuve n'est en quelque sorte qu'un aspect administratif.

C'est donc bien le moment de paiement qui démarre votre couverture, et c'est quand même ça le plus important pour vous...

Il est normal que la mise en place de tout cela prenne du temps, en effet, nous travaillons avec des volontaires qui s'occupent de ça pendant leur temps libre. Mais on y arrivera, nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension.

Nous vous tiendrons informés des nouveaux développements.

Safe flights and landings.

Votre Conseil d'Administration.

HOME CLUBS & ECOLES RÉGLEMENTS & BREVETS ESPACE AÉRIEN COMPÉTITION MEMBRES MEDIA SITES DE VOL CONSEIL PETITES ANNONCES

INSCRIPTION

Votre numéro de membre (ex 7234)

Votre prénom (obligatoire, ex. Jean-Pierre)

vous nom de famille (obligatoire, ex. Dupont)

Votre adresse Email (obligatoire)

Votre numéro de téléphone

OPTIONS DE CONTACT

Je donne à la FBVL la permission de m'inscrire à la liste de diffusion de la FBVL Je ne donne pas une telle permission

Nederlands
Français
English

NOUVELLES

L'Espace Aérien

Entretiens sites Mainaut

Récapitulatif des dates de chasse 2016

Inauguration du terrain sur le plateau de Star à Coo ce dimanche 23/10

Journée de lancement de

Le Conseil d'Administration de la FBVL invite cordialement tous les pilotes à son

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ASSEMBLEE GENERALE de la FBVL

SAMEDI le 11 FEVRIER 2017 à 19h30

Dans la salle « Bijgaarden-Dilbeek » du (voir plan ci-contre)

GOSSET HOTEL, avenue ALFONS GOSSET 52 à DILBEEK

Assemblée Générale Extraordinaire.

Nous commencerons avec une "Assemblée Générale Extraordinaire" pour voter l'adaptation des statuts. Il faut que 2/3 des membres effectifs soient présent pour valider le vote. Chaque membre effectif peut emmener une procuration d'un autre membre effectif. Nous pensons/espérons quand-même arriver de cette façon au nombre requis des 2/3 des membres effectifs. Si les 2/3 des membres effectifs ne sont pas présents ou représentés, l'assemblée extraordinaire sera clôturée et reportée à une date ultérieure. Lors de cette réunion les adaptations des statuts pourront alors être votées par le nombre de membres présents lors de cette assemblée (pour être clair : cette façon de procéder est légalement définie par la loi sur les ASBL). Mais si tout le monde coopère un peu nous pouvons arriver aux 2/3 requis.

Pourquoi adapter les statuts ?

Nous espérons que vous avez remarqué que nous avons entamé une modernisation de notre fédération. Certaines choses ont été entérinées dans les statuts et pour les changer il faut que les membres votent, ainsi dit la loi.

La raison principale pour l'adaptation est que la façon de devenir et de rester « membre effectif » est assez restrictive et qu'on peut très facilement perdre ce statut pour devoir passer par une procédure avec une période d'attente (2 ans !) avant de pouvoir revoter. Car il s'agit de cela : le droit de vote. Vous pouvez lire quelles règles sont actuellement d'application dans le texte « Droit de vote », que nous sommes obligés de publier selon les statuts.

Si à un certain moment vous voulez participer au vote sur un point que vous trouvez important, nous estimons que le droit de vote ne peut pas dépendre du fait que vous n'avez pas été membre l'année précédente pour des raisons personnelles, comme un séjour à l'étranger ou un an sans vol à cause d'un accident ou des choix familiaux. **Maintenant** vous perdez alors votre droit de vote, même si vous avez été membre les 10 années précédentes. **Maintenant** vous perdez également le droit de vote si vous n'êtes pas venu ou représenté par un autre membre à l'assemblée générale pendant trois ans, et alors vous devez refaire une demande au conseil qui doit accepter votre demande. Notre vision est qu'un nombre maximal de membres doit pouvoir donner son avis de façon démocratique. De cette façon on votera avec le plus grand nombre de membres, le vote est plus représentatif et les décisions seront mieux portées par la communauté. Nous ne voulons pas qu'un petit groupe ne prenne des décisions pour un groupe beaucoup plus grand. Nous voulons juste que le plus grand nombre de membres puisse voter et pour cela il faut être membre depuis 2 ans.

D'autres points moins essentiels qui seront changes concernent la gestion journalière de la fédération, qui fait quoi et qui où se situent les responsabilités ? Nous voulons également limiter la présidence à 5 ans. Une fédération qui est gérée pendant 20 ans par le même président, nous ne trouvons pas cela sain (d'ailleurs la législation pour les asbl en Flandre sera modifiée dans ce sens).

La formulation correcte des statuts modifiés seront placés sur le site internet de la FBVL où on pourra les télécharger, il s'agit tout de même de 15 pages.

Après ce vote débutera notre Assemblée Générale normale.

Assemblée Générale

Agenda.

Puisque votre Conseil d'Administration travaille à des changements, nous ne sommes pas encore totalement prêts avec l'agenda de l'Assemblée Générale. L'agenda sera publié à temps sur le site de la FBVL.

Nous voulons avoir une approche plus moderne où il y aura moins d'attention pour la partie administrative et plus pour le centre de notre activité: Voler.

Ainsi, **Wim Verhoeve** donnera une présentation sur l'espace aérien. Dans celle-ci il présentera quelles actions ont été prises les dernières années et quels résultats ont déjà été obtenus. Pour le moment il y a encore beaucoup de choses qui sont discutées dans le groupe de travail « Espace Aérien ». Les résultats et les accords pris seront également communiqués dans la présentation de Wim.

Voter pour de nouveaux candidats pour le conseil est bien sûr également à l'agenda.

Candidats pour le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la FBVL compte pour le moment 7 membres, celui-ci doit être composé de minimum 6 et maximum 12 membres, il y a donc encore 5 places de libre. Des personnes motivées avec un esprit ouvert et l'énergie nécessaire pour s'investir dans l'intérêt général de notre fédération sont plus que les bienvenus dans notre équipe. Il est quand-même pratique de comprendre les deux langues principales et si possible même de les parler. Un candidat devrait pouvoir donner son avis de façon claire mais aussi être ouvert aux avis des autres, et d'accepter un compromis. Vouloir à tout prix faire passer son opinion ne marche pas dans un Conseil d'Administration, car les décisions sont prises de façon collégiale.

Nous demandons aux candidats de répondre aux questions suivantes lors de leur présentation à l'Assemblée Générale:

- Se présenter, son "origine": delta ou parapente, club, école et nombre d'années de vol libre ?
- Pourquoi voulez-vous rentrer dans le Conseil d'Administration ?
- Que voulez-vous soutenir ou changer ?
- Quel domaine vous intéresse ? Quel groupe de travail ?
- Compétences ou connaissances spéciales ?
- Comprenez-vous le Français, le Néerlandais ? Bien ? Moyennement ? Ou pas du tout ?
- Parlez-vous Français, Néerlandais ? Bien ? Moyennement ? Ou pas du tout ?

Bien sûr les candidats avec le plus de voix seront élus s'il y a plus de candidats que de places, mais un candidat doit toujours obtenir 50 % des voix, donc au moins la moitié des membres effectifs présents doivent être d'accord que vous intégrez le Conseil.

Les réunions ont lieu en moyenne une fois par mois à Zaventem, le plus souvent le jeudi (19h30 - 23h). Les frais de déplacement et les autres frais qui sont faits pour la FBVL sont bien sûr remboursés...

Envoyez votre candidature au secrétariat ou au président du Conseil d'Administration.

Assemblée Générale : droit de vote

Selon les statuts de la FBVL, « Seuls les membres **effectifs** jouissent de la plénitude des droits accordés aux membres, y compris le droit de vote à l'assemblée générale ».

Pour pouvoir devenir membre **effectif**, le candidat doit être membre adhérent (avoir payé la cotisation) deux ans de suite et doit être accepté par le Conseil d'Administration.

En effet, l'assemblée générale extraordinaire qui a voté ces nouveaux statuts, a estimé que pour garder le statut de membre effectif, il fallait participer à l'assemblée générale au moins une fois tous les trois ans, en y étant présent ou en étant représenté légalement par un autre membre effectif. Car quel est l'intérêt d'être membre effectif si on ne vient jamais voter ?

Donc, les membres effectifs qui ne sont pas venus aux assemblées générales ou ne s'y sont pas fait représenter en 2014, 2015 ou 2016, perdront leur statut de membre effectif.

Ils pourront toutefois, s'ils ont payé leur cotisation en 2015 et 2016, faire une demande afin de redevenir membre effectif pour l'assemblée générale de février 2017 et après. Cette mesure vise donc uniquement à éliminer de la liste des personnes n'étant vraiment pas intéressées dans le fonctionnement de la FBVL, car il suffit donc de renvoyer le talon (à priori le Conseil acceptera toutes les candidatures de toutes les personnes qui ont payé leur cotisation les deux dernières années).

Pour les autres membres, qui se sont affiliés pour la première fois (ou ré-affiliés après une ou plusieurs années de non-paiement de la cotisation) en 2015 et qui ont également payés leur cotisation en 2016, il faudra également renvoyer le talon ci-dessous afin de (re)devenir membre effectif et d'obtenir le droit de vote.

Pour l'acceptation de ces nouveaux membres effectifs, deux possibilités : soit le Conseil d'Administration le fera à sa réunion de mi-janvier (il faut donc renvoyer le talon ici-bas à temps !), soit il le fera le 11 février, juste avant l'assemblée générale (mais alors il faut que le talon soit rempli et remis à un membre du Conseil ou au responsable à l'entrée, **avant 19h30, faute de quoi il ne pourra plus être accepté pour l'Assemblée Générale de 2017** même s'il pourra l'être pour l'année suivante). Cela donne donc une possibilité en plus de se mettre en règle pour l'assemblée, mais il est bien sûr plus confortable pour tout le monde de le faire bien à l'avance.

Nous vous demandons donc **d'envoyer le talon par la poste avant le 31 décembre**, et sinon de venir bien à temps (19 h).

Les membres qui se sont affiliés pour la première fois en 2015 ne pourront, selon les statuts, pas obtenir le droit de vote pour cette assemblée générale, ils le pourront au plus tôt fin 2016 s'ils sont alors toujours membre (adhérent). Mais ils sont bien sûr également cordialement invités pour assister à l'assemblée et de profiter des autres animations !

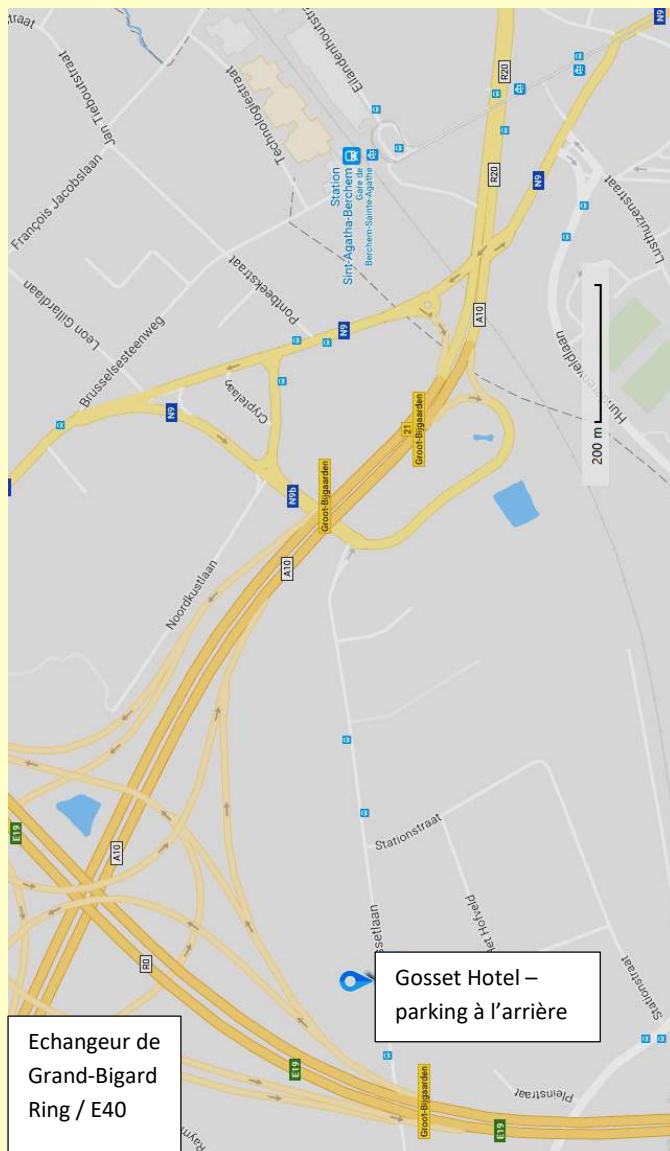
Je, soussigné, ,
habitant ,
pose ma candidature pour devenir membre effectif de la FBVL.
Je suis membre adhérent de la FBVL depuis deux ans et j'ai payé ma cotisation en 2016. N° FBVL : ,
Lieu et date : ,
Signature :

Renvoyer à : FBVL, Stationsstraat 103, 2860 St-Katelijne-Waver ou remettre à l'entrée de l'AG le 11 février 2017 avant 19h30.

Procurations Assemblée Générale

Selon les statuts de la FBVL, chaque membre effectif peut se faire représenter par un autre membre (effectif) à l'assemblée générale, mais chaque membre ne peut représenter **qu'un seul** autre membre. Si vous désirez vous faire représenter par un autre membre effectif, il faudra que ce membre se présente avant l'assemblée avec une procuration **et une copie de votre carte d'identité**.

Le soussigné, ,
membre effectif de la FBVL,
habitant ,
n° de membre FBVL: ,
donne procuration à ,
habitant ,
n° de membre FBVL: ,
pour le représenter à l'assemblée générale de la FBVL qui aura lieu le 11 février 2017.
Lieu et date ,
Signature:



Cotisation et assurance 2017

A partir de maintenant, le Fly! sera envoyé de façon digitale. Nous vous demandons de lire le texte « La fédération a besoin de votre adresse e-mail » dans ce même Fly!. A cet endroit nous expliquons comment et pourquoi.

Celui qui veut quand-même encore recevoir une version imprimée du Fly! peut choisir cette option en payant un supplément de 35 €. Voyez la table jointe.

Le coût d'un Fly! en papier peut paraître élevé, mais comprenez qu'imprimer et envoyer un petit tirage est nettement plus cher. De plus, cela nous demande du travail supplémentaire de préparer une version digitale pour l'imprimerie. Car : dans une version digitale le nombre de pages n'a pas d'importance et nous pouvons y mettre des photos à volonté. Pour ceux qui estiment que la version papier est chère, ben il y a la version digitale... Nous espérons dès lors que tout le monde choisira pour la version digitale.

Votre carte de membre/attestation d'assurance vous sera également envoyé par e-mail et après réception vous pourrez également la télécharger vous-même là et où vous le voudrez. Nous tenons compte du fait qu'au début il peut y avoir des « bugs » ou que le système ne marchera pas comme souhaité. Le plus important pour vous est que vous êtes en tout cas assuré dès le moment où vous avez payé (preuve de paiement = preuve).

Si après une semaine vous n'avez pas encore reçu votre carte de membre/attestation d'assurance, vous pourrez toujours contacter le secrétariat.

Nous remercions tous les membres de faire la conversion vers la version digitale, ceci assurera à terme une communication plus souple en de cette façon nous pourrions investir les sommes épargnées dans des nouveaux sites !

Votre Conseil d'Administration.

COTISATION & ASSURANCE FBVL 2017

Les couvertures de l'assurance FBVL restent également les mêmes qu'en 2016 (voir milieu de ce Fly!). **Des couvertures supplémentaires en plus des couvertures de base sont possibles moyennant surprimes, voir au milieu de ce Fly!.**

Cotisation avec assurance (1) : **90 €**

Cotisation sans assurance (2) : **65 €**

(1) Pour les couvertures, voir milieu de ce Fly!.

(2) Envoyer au secrétariat la preuve que vous êtes assuré en Responsabilité Civile pour la pratique du vol libre (feuille de police + preuve de paiement de prime).

Supplément Fly! en papier : **+ 35 €**

Assurance RC passager biplace (3) : **+ 50 €**

Assurance RC motorisation auxiliaire (4) : **+ 25 €**

(3) Uniquement pour les détenteurs du brevet FBVL de Pilote Biplace et pour des vols biplaces non-commerciaux.

Plusieurs Pilotes Biplace FBVL peuvent être assurés sous la même aile/voile en payant **300 € par aile/voile** avec mention de la marque, du modèle et du n° de série de l'aile ou de la voile à assurer, et l'envoi de la liste des Pilotes Biplace FBVL volant sur la voile/l'aile au secrétariat.

Des vols biplaces non-commerciaux avec une motorisation auxiliaire sont assurés pour les pilotes qui répondent aux conditions énumérés en (3) et (4) et qui payent **150 €** de prime pour la couverture biplace (vol libre également couvert).

(4) Uniquement pour parapente, delta ou aile rigide décollable à pied (donc pas avec chariot), et à condition de posséder le brevet FBVL de Pilote XC.

On peut s'affilier à la fédération paramoteur via la FBVL en payant la cotisation FBPM (50 €) en plus, cela fait 165 € au total, nous ferons alors pour vous le paiement auprès de la FBPM.

Pour voler légalement en paramoteur en Belgique il faut répondre à la législation spécifique pour paramoteurs, voir la FBPM pour plus d'information.

Payement uniquement par virement avec mention complète du nom et de l'adresse sur le compte de la FBVL-BVVF asbl : IBAN: BE41 3100 9022 1810 (BIC: BBRU BEBB / SWIFT: BBRU BEBB 200).

MENTIONNEZ VOTRE NOM, PRENOM ET VOTRE ADRESSE CORRECTE, SURTOUT SI VOUS NE PAYEZ PAS PAR VOTRE COMPTE PERSONNEL (compte familial ou d'entreprise).

Cotisation et assurance FBVL 2017

	<u>Sans assurance (1)</u>	<u>Avec assurance (2)</u>
Membre normal	65 €	90 €
Première affiliation	50 €	75 €
Après le 31 août 2017	20 €	45 €
Supplément Fly! papier	+ 35 €	+ 35 €
Assurance RC passagers biplace (3)		+ 50 € / + 150 € / + 300 €
Assurance moteur auxiliaire (4)		+ 25 €

(1) La carte de membre n'est délivrée que si vous envoyez au secrétariat de la FBVL la preuve que vous êtes assuré en Responsabilité Civile pour la pratique du deltaplane et/ou du parapente (feuille de police et preuve de paiement).

(2) Couverture possible du 20 décembre 2016 au 31 décembre 2017. Pour les couvertures voir le point (5) ci-contre. **Le rapatriement n'est pas couvert, pour vos voyages à l'étranger nous recommandons vivement une assurance de voyage (type « assistance ») qui n'exclue PAS le parapente ou le deltaplane (voir exclusions contrat).**

(3) Assurance Responsabilité Civile complémentaire (en plus de la cotisation avec assurance de base) vis à vis de tiers transportés, jusqu'à **325.000 €** par passager (**sans franchise**), avec **responsabilité civile « admise »** jusqu'à **114.500 €** et **frais premiers secours** pour passagers jusqu'à **10.000 €**, uniquement pour les pilotes détenant le **brevet FBVL de Pilote Biplace** lors de vols **biplaces non-commerciaux**. Cette assurance peut être prise par aile/voile, avec la possibilité d'assurer plusieurs Pilotes Biplace brevetés par la FBVL volant sur cette même aile/voile. **Prime par aile/voile : 300 €, par pilote individuel : 50 €.**

Le **biplace non-commercial avec (et sans) moteur auxiliaire** est couvert pour les détenteurs des **brevets FBVL de Pilote Biplace ET de Pilote XC**, en payant l'assurance moteur auxiliaire (voir (4)) et une surprime de **150 €**, donc un supplément de 175 € (delta) ou de 225 € (paramoteur dorsal).

(4) Assurance complémentaire (en plus de la cotisation et l'assurance normale) **uniquement pour Pilotes XC brevetés**. Moyennant le supplément de 50 €, la FBVL règle votre cotisation à la Fédération Belge de Paramoteur (FBPM), mais il faudra compléter vos données sur le site FBPM. Ne couvre que les parapentes et les deltas avec moteur auxiliaire, décollables à pied (et donc pas les paramoteurs à tricycle ni les DPM).

(5) ASSURANCE

AVIABEL, Avenue Louise 54, 1050 Bruxelles, TEL: 02 349 12 11.

Responsabilité Civile pour la pratique du vol libre:

Couverture maximale: 1.600.000 €.

Franchise dégâts matériels: 150 €.

Franchise dégâts matériel de vol libre: 300 €. Les dégâts au matériel de vol libre ne sont pas couverts si l'accident est dû à un atterrissage dans une zone de décollage.

Dégâts corporels suite à un accident de vol libre:

Décès de l'assuré: 3750 €.

Invalidité permanente de l'assuré jusqu'à 7500 € au prorata du taux d'invalidité (franchise jusqu'à 25 % de taux d'invalidité).

Frais médicaux de l'assuré jusqu'à 2500 € (franchise de 150 €).

Frais de recherche et de sauvetage de l'assuré jusqu'à 3000 €.

Extension territoriale:

Le monde entier à l'exclusion de: l'Afghanistan, l'Algérie, le Burundi, l'extrême nord du Cameroun, la République Centrafricaine, la Colombie, la République Démocratique du Congo, la Corée du Nord, l'Ethiopie, l'Iraq, l'Iran, le Jammu et le Cachemire, le Kenya, le Liban, la Lybie le Mali, la Maurétanie, le Nigeria, le Pakistan, le Pérou, la Somalie, le Soudan, la Syrie, le Yémen; les régions d'Abkhazie, du Donetsk et du Lugansk en Ukraine, d'Ossétie du Sud, le Nagorno-Karabach, le district fédéral du Nord Caucase, le nord du Sinaï (Egypte); et tous les pays sous sanction des Nations Unies.

PAYEMENT UNIQUEMENT PAR VIREMENT AVEC MENTION COMPLETE DU NOM ET DE L'ADRESSE SUR LE COMPTE FBVL:

ING 310-0902218-10 - IBAN: BE41 3100 9022 1810 - BIC : BBRU BEBB

Couverture par l'assurance dès paiement de la cotisation, l'extrait de banque faisant foi.

BREVETS OBTENUS

(n° brevet - date - n° membre - nom)

MONITEUR de PARAPENTE

31 22/11/16 5205 Dedoncker Toby

PILOTE XC de PARAPENTE

636 24/09/16 6640 Vaneekhaute Rosanne
637 07/10/16 3674 Wauters Claire
638 12/10/16 3845 Lambrich Michel
639 21/10/16 6535 Roelandt Pieter
640 27/10/16 5287 Enea Sergiu
641 27/10/16 6534 Molenberg Vincent
642 22/11/16 6573 Mens Ronny

PILOTE de PARAPENTE

1154 24/09/16 6640 Vaneekhaute Rosanne
1155 27/09/16 6681 Ryckbosch Frederick
1156 28/09/16 5927 Van Keerberghen Pierre
1157 03/10/16 4688 Balot Viviane
1158 12/10/16 3845 Lambrich Michel
1159 21/10/16 812 Bestgen Patrick
1160 21/10/16 6535 Roelandt Pieter

1161 26/10/16 6499 Edel Peter
1162 27/10/16 5287 Enea Sergiu
1163 27/10/16 6534 Molenberg Vincent
1164 09/11/16 6543 Barbier Thomas
1165 22/11/16 6715 Schoutrop Theo

EXAMENS REUSSIS

(Points - date - n° membre - nom)

REGLEMENTATION AERIENNE

75 % 17/11/16 6573 Mens Ronny
75 % 17/11/16 5857 Michielsen Ben

PILOTE de PARAPENTE

83 % 20/10/16 5225 Albert Kevin
82 % 17/11/16 6660 De Sutter Dirk
81 % 20/10/16 6523 Van Immerzeel Ruben
81 % 17/11/16 6713 Smeyers Roeland
76 % 17/11/16 6711 Van Gerven Tony
75 % 20/10/16 6499 Edel Peter
75 % 20/10/16 6715 Schoutrop Theo
75 % 17/11/16 6639 Gysels Willy
75 % 17/11/16 6664 Vanhulsel Marc

Couvertures complémentaires possibles à l'assurance de base FBVL

Pour pouvoir souscrire ces couvertures il est nécessaire de d'abord prendre l'assurance de base de la FBVL (avec votre cotisation).

Période de la couverture : du jour du paiement jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Couvertures en cas de décès ou de dégâts corporels suite à un accident de vol libre

	Couverture assurance de base	Couverture supplémentaire	Couverture totale	Supplément par année
Option 1 Seulement décès	3.750,00 €	25.000,00 €	28.750,00 €	15,00 €
	3.750,00 €	50.000,00 €	53.750,00 €	30,00 €
	3.750,00 €	75.000,00 €	78.750,00 €	45,00 €
	3.750,00 €	100.000,00 €	103.750,00 €	60,00 €
	3.750,00 €	125.000,00 €	128.750,00 €	75,00 €

	Couverture assurance de base	Couverture supplémentaire	Couverture totale	Supplément par année
Option 2 Seulement invalidité permanente (1)	7.500,00 €	25.000,00 €	32.500,00 €	45,00 €
	7.500,00 €	50.000,00 €	57.500,00 €	90,00 €
	7.500,00 €	75.000,00 €	82.500,00 €	135,00 €
	7.500,00 €	100.000,00 €	107.500,00 €	180,00 €
	7.500,00 €	125.000,00 €	132.500,00 €	225,00 €

	Couverture assurance de base		Couverture supplémentaire		Couverture totale		Supplément par année
	Décès	Frais médicaux	Décès	Frais médicaux	Décès	Frais médicaux	
Option 3 Décès + frais médicaux	3.750,00 €	2.500,00 €	25.000,00 €	2.500,00 €	28.750,00 €	5.000,00 €	85,00 €
	3.750,00 €	2.500,00 €	50.000,00 €	5.000,00 €	53.750,00 €	7.500,00 €	170,00 €
	3.750,00 €	2.500,00 €	75.000,00 €	7.500,00 €	78.750,00 €	10.000,00 €	255,00 €
	3.750,00 €	2.500,00 €	100.000,00 €	10.000,00 €	103.750,00 €	12.500,00 €	340,00 €
	3.750,00 €	2.500,00 €	125.000,00 €	12.500,00 €	128.750,00 €	15.000,00 €	425,00 €

	Couverture assurance de base		Couverture supplémentaire		Couverture totale		Supplément par année
	Invalidité permanente	Frais médicaux	Invalidité permanente	Frais Médicaux	Invalidité permanente	Frais médicaux	
Option 4 Invalidité permanente (1) + frais médicaux	7.500,00 €	2.500,00 €	25.000,00 €	2.500,00 €	32.500,00 €	5.000,00 €	100,00 €
	7.500,00 €	2.500,00 €	50.000,00 €	5.000,00 €	57.500,00 €	7.500,00 €	200,00 €
	7.500,00 €	2.500,00 €	75.000,00 €	7.500,00 €	82.500,00 €	10.000,00 €	300,00 €
	7.500,00 €	2.500,00 €	100.000,00 €	10.000,00 €	107.500,00 €	12.500,00 €	400,00 €
	7.500,00 €	2.500,00 €	125.000,00 €	12.500,00 €	132.500,00 €	15.000,00 €	500,00 €

	Couverture assurance de base			Couverture supplémentaire			Couverture totale			Supplément par année
	Décès	Invalidité perman.	Frais médicaux	Décès	Invalidité permanente	Frais médicaux	Décès	Invalidité permanente	Frais médicaux	
Option 5 Décès + invalidité perman. (1) + frais médicaux	3.750,00 €	7.500,00 €	2.500,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	2.500,00 €	28.750,00 €	32.500,00 €	5.000,00 €	110,00 €
	3.750,00 €	7.500,00 €	2.500,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	5.000,00 €	53.750,00 €	57.500,00 €	7.500,00 €	220,00 €
	3.750,00 €	7.500,00 €	2.500,00 €	75.000,00 €	75.000,00 €	7.500,00 €	78.750,00 €	82.500,00 €	10.000,00 €	330,00 €
	3.750,00 €	7.500,00 €	2.500,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €	10.000,00 €	103.750,00 €	107.500,00 €	12.500,00 €	440,00 €
	3.750,00 €	7.500,00 €	2.500,00 €	125.000,00 €	125.000,00 €	12.500,00 €	128.750,00 €	132.500,00 €	15.000,00 €	550,00 €

(1) Invalidité permanente: couverture proportionnelle au taux d'invalidité avec une franchise de 25 % de taux d'invalidité.